

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Publié sur Internet le 05/07/2021

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 3173

portant délégation de signature

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES ARDENNES**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'élection du Président du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;
- Considérant l'avis des Comités Techniques des 4 et 16 octobre 2018 relatif à l'organisation de la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi et des services qui la composent ;
- Vu l'arrêté n° 2433 du 29 novembre 2018 portant changement d'affectation de Monsieur Alain CAHEN à la Direction de l'Insertion et du retour à l'Emploi - Service Opérationnel de Retour à l'Emploi Durable en qualité de Chef du Service à compter du 1^{er} décembre 2018
- Vu l'arrêté portant affectation de Monsieur Fabrice OGIER, Directeur Général Adjoint sur les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;
- Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 5 ans ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à CAHEN Alain, Chef du Service du Retour à l'Emploi Durable, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de ce service:

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence du Service du Retour à l'Emploi Durable à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions, actes, relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, engageant la collectivité pour un montant inférieur ou égal à 40 000€ HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget.
- 3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté au Service Orientation et Accompagnement vers l'Emploi dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.
- 4- Domaines spécifiques à ce service

Signatures des Contrats aidés :

Contrat Initiative Emploi (CIE) secteur marchand ;
Parcours Emploi Compétences (PEC) secteur non marchand ;
Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens :

Signature des engagements financiers liés à l'Insertion par l'Activité Économique (CDDI) ;

Agence de Services et de Paiements :

Signature des factures liées aux frais de gestion Pôle Emploi :

Signature des cerfa de prescriptions de périodes de mises en situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain CAHEN, la présente délégation sera exercée dans l'ordre suivant par :

1. Monsieur Thierry ROBERT, Directeur de l'Insertion et du Retour à l'Emploi
2. Monsieur Fabrice OGIER, Directeur Général Adjoint

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de Contrôle de Légalité. Toutefois, ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1^{er} juillet 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Noël BOURGEOIS
2021.07.01 15:38:53 +0200
Ref:20210701_140819_1-4-O
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental



NOEL BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS

Notifié le

Fabrice OGIER

Thierry ROBERT

Alain CAHEN